

Carrefour Banque S.A.

Société Anonyme

1, Place Copernic

91051 Evry

Rapport des Commissaires aux Comptes

sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2015

DELOITTE & ASSOCIES

185, avenue Charles de Gaulle
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.

Tour Eqho
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

Carrefour Banque S.A.

Société Anonyme

1, Place Copernic
91051 Evry

Rapport des Commissaires aux Comptes

sur les comptes consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Carrefour Banque S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Comme indiqué dans les notes 2.2.1 et 2.2.4 « Résumé des principes comptables appliqués par le Groupe » de l'annexe aux états financiers, votre société constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non recouvrement et leur couverture par des dépréciations calculées sur la base d'observations statistiques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 8 mars 2016

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés



Jean-Vincent COUSTEL

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.



Fabrice ODENT

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ETABLIS SELON LES
NORMES COMPTABLES IFRS TELLES QU'ADOPTÉES PAR
L'UNION EUROPEENNE**

31 DECEMBRE 2015

SOMMAIRE

ETATS DE SYNTHESE

Etat de la situation financière au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2015	
Compte de Résultat consolidé au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2015	
Etat consolidé du résultat global au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2015	
Tableau de variation des capitaux propres du 1 ^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015	
Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'exercice 2014 et 2015	

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : NORMES COMPTABLES APPLICABLES	10
NOTE 2 : RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE.....	11
2.1 Principes de consolidation.....	11
2.1.1 Périmètre et méthode de consolidation	11
2.1.2 Règles de consolidation.....	12
2.1.3 Regroupements d'entreprise et évaluation des écarts d'acquisitions	13
2.2 Actifs et passifs financiers	14
2.2.1 Crédits.....	14
2.2.2 Titres.....	15
2.2.3 Opérations en devises.....	16
2.2.4 Dépréciation des actifs financiers	16
2.2.5 Dettes émises représentées par un titre.....	17
2.2.6 Dérivés sur actions propres	18
2.2.7 Instruments dérivés et comptabilité de couverture.....	18
2.2.8 Détermination de la valeur de marché.....	20
2.2.9 Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers	20
2.2.10 Coût du risque	21
2.2.11 Décomptabilisation d'actifs ou passifs financiers	21
2.2.12 Compensation des actifs et passifs financiers	21
2.3 Immobilisations.....	22
2.4 Contrats de location	23
2.5 Avantages au personnel	24
2.6 Information sectorielle	25
2.7 Provisions de passifs	25
2.8 Impôt courant et différé.....	25
2.9 Tableau de flux de trésorerie.....	26

NOTE 3 :	NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2014 ET 31 DECEMBRE 2015.....	27
3.1	Actifs, Passifs et Instruments financiers dérivés en valeur de marché par résultat.....	27
3.2	Actifs financiers dérivés à usage de couverture.....	28
3.3	Actifs financiers disponible à la vente	28
3.4	Mesure de la valeur de marché des instruments financiers	29
3.5	Opérations interbancaires, créances et dettes sur établissements de crédit.....	29
3.6	Prêts, créances et dettes sur la clientèle	30
3.7	Dettes representees par un titre.....	30
3.8	Impôts courants et différés.....	30
3.9	Comptes de régularisation, actifs et passifs divers	31
3.10	Immobilisations d'exploitation.....	32
3.11	Ecarts d'acquisition	33
3.12	Provisions.....	33
NOTE 4 :	NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2014 ET 31 DECEMBRE 2015	34
4.1	Produits et charges d'intérêts	34
4.2	Produits et charges de commissions	34
4.3	Gains ou pertes sur les instruments financiers a la juste valeur par résultat.....	35
4.4	Gains ou pertes sur les actifs disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués en valeur de marché	35
4.5	Produits et charges des activités bancaires	35
4.6	Coût du risque.....	36
4.7	Impôt sur les bénéfices	37
NOTE 5 :	EXPOSITION AUX RISQUES ET RATIOS REGLEMENTAIRES.....	38
5.1	Présentation synthétique des risques	38
5.2	Risque de crédit	38
5.3	Risque de taux d'intérêt sur le portefeuille bancaire.....	42
5.4	Risque de liquidité.....	42
NOTE 6 :	REMUNERATION ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL.....	43
6.1	Frais de personnel.....	43
6.2	Avantages postérieurs a l'emploi	43
6.3	Autres avantages à long terme	45
6.4	Rémunération des dirigeants.....	45
NOTE 7 :	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE.....	46
7.1	Engagements de financement	46
7.2	Engagements de garantie donnés et reçus par signature.....	46
7.3	Autres engagements de garantie	47
NOTE 8 :	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	48
8.1	Evolution du capital	48
8.2	Variation de la part du groupe et des actionnaires minoritaires dans le capital et les réserves des filiales	48
8.3	Regroupement d'entreprises	48
8.4	Relations avec les autres parties liées.....	48

8.5	Echéancier par maturité.....	49
8.6	Valeur de marché des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	51
8.7	Information sur les intérêts détenus dans d'autres entités	51
8.8	Implantation à l'étranger.....	52

Etat de la situation financière au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2015

Bilan (en milliers d'euros)	Notes	Normes IFRS 31/12/2015	Normes IFRS 31/12/2014
Caisse, banques centrales, CCP		129 553	294 712
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	3.1	6 858	8 752
Instruments financiers dérivés de couverture	3.2	426	4 082
Actifs financiers disponibles à la vente	3.3	151 185	150 573
Opérations interbancaires et assimilées	3.5	1 304 050	1 306 618
Opérations avec la clientèle	3.6	3 203 615	3 206 194
Actifs d'impôts courants et différés	3.8	71 565	76 438
Comptes de régularisation et actifs divers	3.9	267 048	284 776
Participations, parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme		2 176	2 037
Immobilisations corporelles et incorporelles	3.10	164 453	168 660
Ecart d'acquisition	3.11	0	0
TOTAL ACTIF		5 300 930	5 502 842

Bilan (en milliers d'euros)	Notes	Normes IFRS 31/12/2015	Normes IFRS 31/12/2014
Caisse, banques centrales, CCP		0	0
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	3.1	6 977	9 926
Instruments financiers dérivés de couverture	3.2	18 477	27 196
Opérations interbancaires et assimilées	3.5	23 530	361 391
Opérations avec la clientèle	3.6	602 918	542 490
Dettes représentées par un titre	3.7	3 742 085	3 642 322
Passifs d'impôts courants et différés	3.8	6 250	11 373
Comptes de régularisation et passifs divers	3.9	210 735	237 657
Provisions	3.12	26 778	23 208
Capitaux propres, part du groupe :		663 178	647 279
Capital et réserves liées		308 457	300 404
Réserves consolidées		318 200	292 446
Résultat de l'exercice		36 521	54 428
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		5 300 930	5 502 842

Compte de Résultat consolidé au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2015

Compte de résultat (en milliers d'euros)	Notes	Exercice 2015	Exercice 2014
Intérêts et produits assimilés	4.1	319 472	362 754
Intérêts et charges assimilées	4.1	-70 594	-110 007
Revenus des titres à revenu variable		6 219	3 561
Commissions (produits)	4.2	83 498	80 891
Commissions (charges)	4.2	-11 005	-18 951
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	596	-869
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers non évalués à la juste valeur	4.4	0	7 093
Autres produits d'exploitation bancaire	4.5	156 019	318 987
Autres charges d'exploitation bancaire	4.5	-71 318	-195 158
PRODUIT NET BANCAIRE		412 888	448 300
Charges générales d'exploitation		-208 180	-241 833
Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		-14 342	-12 590
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		190 366	193 876
Coût du risque	4.6	-113 741	-102 046
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		76 624	91 831
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		-16 106	1 293
Ecart d'acquisition		0	-4 150
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		60 518	88 974
Impôt sur les bénéfices	4.7	-23 998	-23 621
Participations ne donnant pas le contrôle		0	10 925
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE		36 521	54 428

(1)^(2)^(3)

- (1) Le résultat net de 2014 à périmètre constant 2015 est de 47.7 millions d'euros
(2) Le PNB de 2014 à périmètre constant 2015 est de 409.8 millions d'euros
(3) Le Résultat d'exploitation à périmètre constant 2015 est de 73.4 millions d'euros

Etat consolidé du résultat global au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2015

En milliers d'euros	Exercice 2015	Exercice 2014
Résultat net part du groupe	36 521	54 428
Participation ne donnant pas le contrôle	0	10 925
Ecarts actuariels sur engagements de retraite	-1 896	-1 811
Ajustements de valeur sur dérivés de couverture de flux de trésorerie et sur actifs disponibles à la vente recyclable	4 727	2 861
Ajustements de valeur sur dérivés de couverture de flux de trésorerie et sur actifs disponibles à la vente non recyclable		
Autres éléments du résultat global	2 831	1 050
Total du résultat global	39 352	66 403
<i>dont</i>		
Quote-part des propriétaires de la société mère	39 352	55 478
Quote-part attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	0	10 925

Tableau de passage des capitaux propres du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015

(en milliers d'euros)	CAPITAL ET PRIMES LIEES		GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN			RESULTAT NET PART DU GROUPE	TOTAL CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	CAPITAUX PROPRES PART DES MINORITAIRES	TOTAL CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	
	CAPITAL	PRIMES	RESERVES CONSOLIDEES	VARIATION DE JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS						
				Actifs financiers disponibles à la vente	Instruments dérivés de couverture					Ecart Actuariels
Capitaux propres IFRS au 1er janvier 2014 après affectation	99 971	200 434	335 667	690	-18 224	-3 867	0	614 672	45 104	659 776
<i>Mouvements liés aux relations avec les actionnaires</i>										
Distribution			-23 158					-23 158	-2 291	-25 449
<i>Sous-total</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-23 158</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-23 158</i>	<i>-2 291</i>	<i>-25 449</i>
<i>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>										
Autres variations				-335	3 196			2 861		2 861
<i>Sous-total</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-335</i>	<i>3 196</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>2 861</i>	<i>0</i>	<i>2 861</i>
<i>Autres variations</i>										
Résultat						54 428	54 428	10 925		65 353
Autres variations			287			-1 811	0	-1 524	-53 738	-55 262
<i>Sous-total</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>287</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-1 811</i>	<i>54 428</i>	<i>52 904</i>	<i>-42 813</i>	<i>10 091</i>
Capitaux propres IFRS au 31 décembre 2014	99 971	200 434	312 796	355	-15 028	-5 678	54 428	647 279	0	647 279
Affectation du résultat de l'exercice 2014			54 428				-54 428			
Capitaux propres IFRS au 1er janvier 2015 après affectation	99 971	200 434	367 224	355	-15 028	-5 678	0	647 279	0	647 279
<i>Mouvements liés aux relations avec les actionnaires</i>										
Augmentation de capital	1 376	6 677	0					8 053		8 053
Reclassement			0							
Distribution			-32 491					-32 491		-32 491
<i>Sous-total</i>	<i>1 376</i>	<i>6 677</i>	<i>-32 491</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-24 438</i>	<i>0</i>	<i>-24 438</i>
<i>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>										
Autres variations				422	4 305			4 727		4 727
<i>Sous-total</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>422</i>	<i>4 305</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>4 727</i>	<i>0</i>	<i>4 727</i>
<i>Autres variations</i>										
Résultat						36 521	36 521			36 521
Autres variations			985			-1 896	0	-911	0	-911
<i>Sous-total</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>985</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>-1 896</i>	<i>36 521</i>	<i>35 610</i>	<i>0</i>	<i>35 610</i>
Capitaux propres IFRS au 31 décembre 2015	101 347	207 110	335 718	777	-10 723	-7 574	36 521	663 178	0	663 178

Tableau des flux de trésorerie relatifs à l'exercice 2014 et 2015

En milliers d'euros	Exercice 2015	Exercice 2014
Résultat avant impôts	60 518	88 974
Eléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et autres ajustements hors résultat	-234 048	-255 066
Dotations nettes aux amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	14 342	12 590
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	15 823	4 150
Dotations nettes aux provisions	499	22 618
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	0	0
Perte nette/gain net des activités d'investissement	-5 936	2 240
Produits/charges des activités de financement	0	0
Autres mouvements	-258 776	-296 664
Augmentation/Diminution nette liée aux actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-54 599	294 960
Augmentation/Diminution nette liée aux opérations avec les établissements de crédit	-425 091	-167 390
Augmentation/Diminution nette liée aux opérations avec la clientèle	329 701	218 487
Augmentation/Diminution nette liée aux opérations affectant les autres actifs ou passifs financiers	69 478	256 187
Impôts versés	-28 687	-12 324
AUGMENTATION/DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE GENEREE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE	-228 129	128 868
Augmentation/Diminution nette liée aux actifs financiers et aux participations	6 079	-107 347
Augmentation/Diminution nette liée aux immobilisations corporelles et incorporelles	-25 805	-26 723
AUGMENTATION/DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	-19 726	-134 070
Augmentation/Diminution de trésorerie liée aux opérations réalisées avec les actionnaires	-32 491	-25 449
Augmentation/Diminution de trésorerie provenant des autres activités de financement	8 053	0
AUGMENTATION/DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE LIEE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	-24 438	-25 449
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET ASSIMILEE	11	0
AUGMENTATION/DIMINUTION NETTE DE LA TRESORERIE	-272 282	-30 651
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	409 779	440 430
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	294 712	206 392
Comptes prêts à vue auprès des établissements de crédit	122 426	330 349
Comptes emprunts à vue auprès des établissements de crédit	7 359	96 311
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	137 497	409 779
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	129 553	294 712
Comptes prêts à vue auprès des établissements de crédit	26 488	122 426
Comptes emprunts à vue auprès des établissements de crédit	18 544	7 359
AUGMENTATION/DIMINUTION DES SOLDES DES COMPTES DE TRESORERIE ET ASSIMILEE	-272 282	-30 651

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : NORMES COMPTABLES APPLICABLES

La société CARREFOUR BANQUE (ci-après dénommée « **la Société** »), société anonyme au capital de 99 970 791,76 €, est un établissement de crédit et de courtage en assurance domicilié 1 place Copernic – 91051 Evry cedex. Les états consolidés de l'exercice 2015 comprennent la Société et ses filiales (ci-après dénommées ensemble **le Groupe**). Ils sont établis et présentés en euros, monnaie fonctionnelle de la Société.

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés de la Société au titre du 31 décembre 2015 ont été établis avec les normes comptables internationales telles qu'approuvées par l'Union Européenne au 1^{er} janvier 2015 et qui sont d'application obligatoire à cette date.

Les normes internationales comprennent les IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les IAS (*International Accounting Standards*), les interprétations de l'IFRS Interpretation Committee (*International Financial Reporting Standards Interpretation Committee*) et du SIC (*Standing Interpretations Committee*).

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2015 :

- Amendements à IAS 19 – Cotisations des membres du personnel
- Les normes IFRS 9 – Instruments Financiers – et IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients, non encore adopté par l'Union Européenne seront applicables respectivement au 1^{er} janvier 2018.

Un tableau récapitulatif en note 8.7 est présenté dans la cadre de la norme IFRS12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités », ainsi qu'une note 8.8 concernant l'implantation à l'étranger.

L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site Internet de la Commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

NOTE 2 : RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR LE GROUPE

2.1 PRINCIPES DE CONSOLIDATION

2.1.1 Périmètre et méthode de consolidation

Les comptes consolidés du groupe CARREFOUR BANQUE regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, la Société n'exerçant pas de contrôle conjoint ou d'influence notable sur d'autres entreprises. Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle.

Les entreprises sous contrôle exclusif sont consolidées par la méthode de l'intégration globale. Le contrôle existe lorsque CARREFOUR BANQUE a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financière et opérationnelle de l'entité.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

Au 31 décembre 2015, le périmètre de consolidation du groupe CARREFOUR BANQUE comprend :

- la société CARREFOUR BANQUE dont le siège social est domicilié 1 place Copernic à Evry (91 051) et enregistrée avec le SIREN n° 313 811 515. La société CARREFOUR BANQUE représente la société mère au capital de 99 970 792 euros.
- Le fonds commun de titrisation (ci-après dénommé « **FCT Revolving** ») à compartiment dénommé « FCT MASTER CREDIT CARDS PASS - EuroTitrisation » est domicilié 41 rue Délizy à Pantin (93 500) et enregistré au RCS de Bobigny N° 352 458 368 00045.
- le groupement d'intérêt économique (ci-après dénommé « **GIE** ») CARREFOUR PERSONAL FINANCE SERVICES, domicilié 1 place Copernic à Courcouronnes (91 080), sans capital, constitué le 13 Avril 2010 par les sociétés CARMA et CARREFOUR BANQUE en qualité de membre référant. Le GIE est intégré à 75% dans les comptes du groupe CARREFOUR BANQUE par intégration globale.
- La société Fimaser acquise le 30 septembre 2013 pour un montant de 20,7 millions d'euros dont le siège social est domicilié Avenue des Olympiades à Bruxelles (1140), enregistrée au registre des personnes morales du Tribunal de commerce de Bruxelles au capital de 8 655 202,42 euros, détenus à 99.98% par la Société, est intégrée dans les comptes du groupe CARREFOUR BANQUE par intégration globale.

Il convient de noter que la société CSF acquise le 31 décembre 2010 pour un montant de 11,502 millions d'euros dont le siège social est domicilié Via Calidera n° 21 à Milan au capital de 5 000 000 euros, est détenue à 100% par la Société CARREFOUR BANQUE en qualité de succursale.

Carrefour Banque a cédé la SA CARMA et ses filiales au 18 décembre 2014.

Le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités « ad hoc »), et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où il exerce le pouvoir sur les activités pertinentes de ces structures et qu'il a la capacité d'utiliser son pouvoir sur la structure pour influencer sur le montant de ces rendements.

- les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif du Groupe, de telle sorte que ce dernier en tire des avantages ;
- le Groupe dispose du pouvoir de décision et de gestion afin d'obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification ;
- le Groupe a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposé aux risques liés à l'activité de la dite entité. Les avantages peuvent prendre la forme d'un droit à recevoir tout ou partie du résultat, évalué sur une base annuelle, une quote-part d'actif net, à disposer d'un ou plusieurs actifs ou à bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;
- le Groupe conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage ; tel peut être le cas si le Groupe reste exposé aux premières pertes du portefeuille d'actifs logé dans l'entité.

Au 31 décembre 2015, les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération de défiscalisation ou un groupe d'opérations de défiscalisation similaire n'ont pas été consolidées dans la mesure où CARREFOUR BANQUE ne détient pas le pouvoir sur les activités pertinentes de ces structures.

2.1.2 Règles de consolidation

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

• Elimination des opérations réciproques

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où elles sont représentatives d'une perte de valeur. Les profits et pertes latents compris dans la valeur des actifs disponibles à la vente sont conservés au niveau du Groupe.

• Conversion des comptes en devises étrangères

Pour toutes les sociétés du périmètre, la monnaie fonctionnelle est l'euro.

2.1.3 Regroupements d'entreprise et évaluation des écarts d'acquisitions

• Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

A chaque prise de contrôle d'une société ou d'un groupe de sociétés, le Groupe procède à l'identification et à l'évaluation à la juste valeur de l'ensemble des actifs et passifs acquis. La différence entre la juste valeur de la contrepartie transférée, y compris le montant comptabilisé de toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise, et le montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris, est comptabilisée en *écart d'acquisition*. Ce dernier, qui fait l'objet d'un suivi ultérieur au niveau de l'unité génératrice de trésorerie, est comptabilisé directement dans le bilan de l'entité acquise, dans la devise fonctionnelle de cette dernière.

Conformément à la norme IFRS 3 révisée entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010, le Groupe applique les principes suivants :

- les frais de transactions sont comptabilisés immédiatement en charges opérationnelles lorsqu'ils sont encourus ;
- lors de chaque regroupement, le Groupe analyse l'opportunité d'opter pour la comptabilisation d'un écart d'acquisition « complet » ou « partiel » :
 - ✓ la méthode de l'écart d'acquisition complet consiste à évaluer les intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle à la juste valeur et à leur attribuer une partie de l'écart d'acquisition dégagé lors de l'acquisition ;
 - ✓ dans la méthode du l'écart d'acquisition partiel, les intérêts attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle restent évalués à hauteur de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise, aucun écart d'acquisition ne leur est attribué ;
- tout ajustement de prix potentiel est estimé à sa juste valeur à la date d'acquisition et cette évaluation initiale ne peut être ajustée ultérieurement en contrepartie de l'écart d'acquisition qu'en cas de nouvelles informations liées à des faits et circonstances existant à la date d'acquisition et dans la mesure où cette évaluation intervient lors de la période intercalaire (12 mois). Tout ajustement de la dette financière comptabilisée au titre d'un complément de prix postérieur à la période intercalaire ou ne répondant pas à ces critères, est comptabilisé en contrepartie du résultat global du Groupe ;
- en cas d'acquisition par étape, la prise de contrôle déclenche la réévaluation à la juste valeur de la participation antérieurement détenue par le Groupe en contrepartie du résultat ; toute perte de contrôle donne lieu à la réévaluation de la participation résiduelle éventuelle à la juste valeur suivant les mêmes modalités ;
- l'écart d'acquisition négatif éventuellement dégagé lors de l'acquisition est immédiatement comptabilisé en produit ;
- toute prise ou cession de participation ne modifiant pas le contrôle, réalisée après le regroupement d'entreprises, est considérée comme une transaction entre actionnaires et est comptabilisée selon IAS 27 amendée directement en capitaux propres.

En ce qui concerne les sociétés acquises en cours d'exercice et les augmentations de participation, seuls les résultats de la période postérieure à la date d'acquisition sont retenus dans le compte de résultat consolidé.

Compte tenu de son organisation et de l'interdépendance des flux de trésorerie générés par ses activités « banque » et « assurance » qui a été cédée fin 2014, le Groupe CARREFOUR BANQUE est constitué d'une seule unité génératrice de trésorerie.

En effet, ses activités « banque » et « assurance » relèvent d'un pilotage unique (équipe de direction commune, forces de vente et encadrement commercial communs, commercialisation des produits d'assurance par les équipes de CARREFOUR BANQUE, tableaux de bord, comptabilité, contrôle de gestion, paie, ressources humaines et systèmes d'information communs).

Enfin, la rentabilité des activités d'assurance a pour origine exclusive les garanties intégrées aux produits bancaires (assurance emprunteur sur les crédits à la consommation, assurances en inclusion ou en option sur la carte universelle de paiement, extension de garanties, protection des moyens de paiement...).

• **Evaluation des écarts d'acquisitions**

Les écarts d'acquisitions sont rattachés en totalité à l'unique unité génératrice de trésorerie que constitue le groupe CARREFOUR BANQUE.

2.2 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

2.2.1 Crédits

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à la juste valeur, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origine directement imputables à l'opération ainsi que certaines commissions perçues analysées comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Opérations avec la clientèle » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Des dépréciations sont ainsi constituées pour les créances clients présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits,

- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,

- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie

La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés actualisés. Le calcul des dépréciations repose sur :

- une approche statistique par portefeuille homogène de créances, compte tenu du caractère non significatif des créances prises individuellement et de leurs caractéristiques communes en termes de risque de crédit

- des probabilités de défaillance et de pertes en fonction du niveau de risque de chacune des catégories d'encours (nombre de mensualités de retard, motifs spécifiques...).

Le montant des dépréciations est obtenu par application d'un modèle statistique des flux de recouvrement et de pertes en intégrant tous les mouvements possibles entre les différentes strates, sur la base des données historiques observées.

Conformément à IAS 39, les flux d'encaissement utilisés dans les modèles statistiques font l'objet d'une actualisation. La dépréciation calculée sur une créance présentant un risque de crédit avéré est enregistrée en coût du risque.

2.2.2 Titres

• Catégories de titres

Les titres détenus par le Groupe CARREFOUR BANQUE peuvent être classés en deux catégories.

- Actifs financiers à la valeur de marché par résultat

La catégorie des « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat » comprend :

- ✓ les actifs financiers faisant l'objet d'opérations de négoce (opérations dites de transaction),
- ✓ les actifs financiers que le Groupe a discrétionnairement choisi de comptabiliser et d'évaluer à la valeur de marché par résultat dès l'origine, conformément à l'option offerte par la norme IAS 39.
- ✓ Les titres classés et présentés dans la rubrique du bilan du même nom sont initialement comptabilisés à la juste valeur, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat. En date d'arrêté, ils sont évalués à leur valeur de marché et les variations de celle-ci, hors revenus courus des titres à revenu fixe, sont présentées, ainsi que les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la valeur juste valeur par résultat » du compte de résultat.

Les revenus perçus sur les titres à revenu fixe classés dans cette catégorie sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

L'évaluation du risque de contrepartie sur ces titres est comprise dans leur juste valeur.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des trois catégories précédentes.

Les titres classés et présentés dans la rubrique du bilan du même nom sont initialement comptabilisés à la juste valeur augmentée des coûts de transaction directement attribuables. En date d'arrêté, ils sont évalués à la juste valeur et les variations de celle-ci, hors revenus courus, comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en autres éléments du résultat global sont constatés en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

• **Opérations de pensions et prêts/emprunts de titres**

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

2.2.3 Opérations en devises

A la date d'arrêté, les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis au cours de clôture dans la monnaie fonctionnelle de l'entité du Groupe au bilan de laquelle ils sont comptabilisés. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat.

2.2.4 Dépréciation des actifs financiers

• **Provisions sur engagements de financement et de garantie**

Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe suivent des principes analogues, en tenant compte pour les engagements de financement de leur probabilité de tirage.

La dépréciation d'un prêt ou d'une créance est le plus souvent enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire la valeur d'origine de la créance enregistrée à l'actif. Les provisions afférentes à un instrument financier enregistré hors-bilan, un engagement de

financement ou de garantie, ou encore un litige, sont inscrites au passif. Une créance dépréciée est enregistrée pour tout ou partie en pertes et sa provision reprise à due concurrence de la perte lorsque toutes les voies de recours offertes au groupe CARREFOUR BANQUE ont été épuisées pour recouvrer les constituants de la créance ainsi que les garanties ou lorsqu'elle a fait l'objet d'un abandon total ou partiel.

• **Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente**

Les « actifs financiers disponibles à la vente », essentiellement composés de titres, sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

S'agissant des titres à revenu variable cotés sur un marché actif, le dispositif de contrôle permet d'identifier les participations susceptibles d'être dépréciées durablement au moyen des deux critères suivants : la baisse significative du cours en deçà de la valeur d'acquisition ou la durée sur laquelle une moins value latente est observée, afin de procéder à une analyse qualitative complémentaire individuelle. Celle-ci peut conduire à la constitution d'une dépréciation, alors déterminée sur la base du cours coté.

Au-delà des critères d'identification, le Groupe a défini trois critères de dépréciation, l'un fondé sur la baisse significative du cours du titre en considérant comme significative une baisse du cours supérieure à 50 % de la valeur d'acquisition, un autre fondé sur l'observation d'une moins-value latente sur deux années consécutives et le dernier associant une moins-value latente d'un moins 30% à une durée d'observation d'un an, en moyenne. La durée de deux ans est considérée par le Groupe comme la période nécessaire pour qu'une baisse modérée du cours au dessous du prix de revient puisse être considérée comme n'étant pas seulement l'effet de la volatilité aléatoire inhérente aux marchés boursiers ni de la variation cyclique sur une période de plusieurs années affectant ces marchés mais un phénomène durable justifiant une dépréciation.

La dépréciation d'un titre à revenu variable est enregistrée au sein du produit net bancaire sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est enregistrée au sein de la rubrique « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

2.2.5 Dettes émises représentées par un titre

Les instruments financiers émis par le Groupe sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe. Les détenteurs de ces titres obtiennent du numéraire en contrepartie. Il en est de même dans les cas où le Groupe peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont évaluées aux coûts amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.2.6 Dérivés sur actions propres

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante CARREFOUR BANQUE et de ses filiales consolidées par intégration globale.

La norme IAS 32 précise les situations dans lesquelles un instrument dérivé sur actions propres doit être comptabilisé comme un instrument de capitaux propres, comme une dette ou comme un instrument financier dérivé (avec comme conséquence, dans ce dernier cas, de devoir être évalué à la juste valeur, avec les changements de celles-ci enregistrés dans le compte de résultat).

Les principes retenus par la norme sont les suivants :

- a) Seuls les instruments dérivés sur actions propres qui se traduisent par l'échange d'une quantité fixe de trésorerie contre un nombre fixe d'actions propres peuvent être enregistrés directement en capitaux propres. Dans ce cas, ils ne sont pas réévalués.
- b) En cas de règlement sur une base nette, ou lorsque le mode de règlement peut être choisi par une des parties, l'instrument sera traité comme un instrument financier dérivé. Dans ce cas, les variations de valeur de cet instrument sont enregistrées en résultat.
- c) Enfin, dans le cas où l'instrument dérivé sur actions propres impose le rachat d'actions propres par l'émetteur en échange d'une quantité fixe de trésorerie, il y a apparition d'une dette égale au montant à rembourser

2.2.7 Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan en date de valeur pour leur prix de transaction afin d'avoir une immunisation de la marge financière. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

• Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan dans le poste « Actifs et passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

Il convient de préciser que, dans un souci de mutualisation des besoins de couverture des entités homologues à la société CARREFOUR BANQUE, c'est-à-dire les services financiers espagnols du groupe CARREFOUR (ci-après dénommés ensembles « **les sociétés affiliées** »), le groupe CARREFOUR BANQUE agit en qualité de centrale de refinancement et négocie les opérations de dérivés à la fois pour son compte propre et pour le compte des sociétés affiliées, et ce dans un but de mutualisation, d'organisation et d'accès au marché.

• Dérivés et comptabilité de couverture

Le groupe CARREFOUR BANQUE commercialise deux grandes familles de crédits à la consommation et gère pour ce faire deux types de portefeuilles : les crédits associés à la carte Pass et l'ensemble des prêts personnels distribués auprès de la clientèle. Afin de protéger sa marge financière, une politique de couverture adaptée et spécifique pour chacun d'entre eux a été

définie. A ce titre, le groupe CARREFOUR BANQUE utilise des instruments dérivés permettant de limiter l'impact d'une hausse des taux d'intérêts.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument ou de la portion d'instrument ou de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Le Groupe évalue, lors de sa mise en place et au minimum trimestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place. Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80% et 125%. Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendues sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts.

La partie efficace correspond au minimum entre :

- La juste valeur de l'instrument de couverture (valeur absolue)
- La variation de juste valeur des flux couverts (valeur absolue).

La partie inefficace correspond à la différence entre la juste valeur de l'instrument de couverture et la partie efficace. L'inefficacité de la couverture est comptabilisée au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la valeur de marché par résultat ».

En application de la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (excluant certaines dispositions concernant la comptabilité de couverture d'un portefeuille), des relations de couverture de valeur du risque de taux d'intérêt sur base de portefeuille d'actifs sont utilisées. Dans ce cadre :

- ✓ le risque désigné comme étant couvert est le risque de taux d'intérêt associé à la composante de taux interbancaire inclus dans le taux des opérations commerciales de crédits à la clientèle,
- ✓ les instruments de couverture sont principalement des swaps de taux simples.
- ✓ l'efficacité des couvertures est assurée rétrospectivement par le fait que tous les dérivés doivent avoir à la date de leur mise en place pour effet de réduire le risque de taux d'intérêt du portefeuille de sous-jacents couverts. Rétrospectivement, ces couvertures doivent être déqualifiées lorsque les sous-jacents qui leur sont spécifiquement associés sur chaque bande de maturité deviennent insuffisants. Aucun test prospectif n'est effectué par CARREFOUR BANQUE car les couvertures sont parfaites et sont supposées (normativement) comme « highly effective ».

Les principes de comptabilisation des dérivés et des instruments couverts dépendent de la stratégie de couverture.

Dans le cas d'une couverture de juste valeur, la réévaluation du dérivé est inscrite au résultat symétriquement à l'élément couvert à hauteur du risque couvert et il n'apparaît en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture.

Dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie, la réévaluation du dérivé est portée au bilan en valeur de marché en contrepartie des capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Les montants inscrits en capitaux propres pendant la durée de vie de la couverture sont transférés en résultat sous la rubrique « Produits et charges d'intérêts » au fur et à mesure que les éléments de résultat de l'instrument couvert affectent le résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement constatés en résultat.

2.2.8 Détermination de la valeur de marché

Les instruments financiers sont répartis en trois niveaux selon un ordre décroissant d'observabilité des valeurs et des paramètres utilisés pour leur valorisation :

- niveau 1 – Instruments financiers faisant l'objet de prix de marché cotés :

Ce niveau regroupe les instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif, directement utilisables.

- niveau 2 – Instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables :

Ce niveau regroupe les instruments financiers pour la valorisation desquels des références de prix doivent être recherchées sur des instruments similaires cotés sur un marché actif, ou des instruments identiques ou similaires cotés sur un marché non actif mais pour lesquels des transactions peuvent être observées, ou encore des instruments dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables.

- niveau 3 – Instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables :

Un instrument est classé en niveau 3 si une part significative de sa valorisation repose sur des paramètres non observables. Un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à cette date.

Le risque de contrepartie (CVA/DVA) qui consiste à enregistrer un ajustement de la valeur de modèle des instruments dérivés est calculé selon des données de marchés observables.

Le groupe CARREFOUR BANQUE ne procède pas au calcul de la détermination de la valeur de marché des instruments dérivés. Le groupe récupère auprès de ses contreparties cette valeur de marché

2.2.9 Revenus et charges relatifs aux actifs et passifs financiers

- **Actifs financiers à la juste valeur par résultat**

Le groupe CARREFOUR BANQUE présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » la rémunération des instruments financiers à la juste valeur qui ne répondent pas à la définition d'un instrument dérivé. La variation de valeur calculée hors

intérêts courus sur ces instruments financiers à la juste valeur par résultat est comptabilisée sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

- **Les dérivés de couverture**

Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de valeur de marché sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. De même, les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture économique des opérations désignées en valeur de marché par résultat sont rattachés aux rubriques qui enregistrent les intérêts de ces opérations.

- **Actifs disponibles à la vente**

Les revenus et les charges relatifs aux instruments évalués au coût amorti et aux actifs à revenu fixe classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont comptabilisés au compte de résultat avec la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier, de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

2.2.10 Coût du risque

Le coût du risque comprend au titre du risque de crédit les dotations et reprises de provisions pour dépréciation des titres à revenu fixe et des prêts et créances sur la clientèle et les établissements de crédit.

Sont également comptabilisées en coût du risque les dépréciations éventuellement constituées en cas de risque de défaillance avéré de contreparties d'instruments financiers négociés de gré à gré ainsi que les charges liées aux fraudes et aux litiges inhérents à l'activité de financement.

2.2.11 Décomptabilisation d'actifs ou passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et la quasi-totalité des risques et des avantages liés à la propriété de cet actif. Si l'ensemble de ces conditions n'est pas réuni, le Groupe maintient l'actif à son bilan et enregistre un passif représentant les obligations nées à l'occasion du transfert de l'actif.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque tout ou partie de ce passif est éteint.

2.2.12 Compensation des actifs et passifs financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan si et seulement si le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2.3 IMMOBILISATIONS

Les immobilisations incorporelles correspondent essentiellement :

- Aux logiciels qui sont amortis sur des durées allant de 3 à 8 ans. A cet égard, les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.
- Aux droits au bail qui ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.
- Au fonds commercial qui fait l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

Les immobilisations corporelles en cours de construction sont comptabilisées au coût diminué de toute perte de valeur identifiée.

L'amortissement des actifs commence lorsqu'ils sont prêts à être utilisés et cesse lors de leur cession, de leur mise au rebut ou de leur reclassement en actifs destinés à être cédés, conformément aux dispositions de la norme IFRS 5.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties linéairement, en identifiant le cas échéant les principaux composants, en fonction des durées d'utilité estimées suivantes :

Licences et logiciels	3 à 8 ans
Matériels informatiques	3 à 5 ans
Agencements et installations	5 à 8 ans
Autres immobilisations	3 à 10 ans

Compte tenu de la nature de ses immobilisations, le Groupe ne reconnaît pas de valeur résiduelle sur les immobilisations corporelles qu'il utilise.

Les modes d'amortissement et les durées d'utilité sont réexaminés à chaque clôture et sont, le cas échéant, révisés de manière prospective.

Lors de la conclusion de contrats de location longue durée portant notamment sur des actifs immobiliers, le Groupe procède à l'analyse des dispositions contractuelles pour déterminer s'il s'agit d'un contrat de location simple ou d'un contrat de location-financement, c'est-à-dire un contrat qui a pour effet de transférer substantiellement les risques et avantages inhérents à la propriété d'un bien au preneur.

Les biens mis à la disposition du Groupe au travers d'un contrat de location financement, sont comptabilisés de la façon suivante :

- les actifs sont immobilisés pour la juste valeur du bien loué ou si elle est inférieure pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location ; ces actifs sont amortis selon les mêmes durées que les immobilisations corporelles dont le Groupe est propriétaire ou sur la durée du contrat si elle est inférieure à la durée d'utilité du bien,
- la dette correspondante est inscrite au passif du bilan,

- les redevances payées au titre de la location sont ventilées entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette.

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés.

Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la nouvelle valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. Les dépréciations sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains nets sur autres actifs immobilisés ».

2.4 CONTRATS DE LOCATION

Les contrats de location du groupe CARREFOUR BANQUE sont analysés selon leur substance et leur réalité financière et relèvent selon le cas d'opérations de location simple ou d'opérations de location financement.

Contrats de location financement

Un contrat de location financement se définit comme un contrat de location ayant en substance pour effet de transférer au preneur les risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif. Il s'analyse comme une acquisition d'immobilisation par le locataire financée par un crédit accordé par le bailleur.

La norme IAS 17 relative aux contrats de location présente notamment cinq exemples de situations qui conduisent obligatoirement à qualifier une opération de contrat de location financement :

- Le contrat transfère la propriété du bien au preneur au terme de la durée de location ;
- Le preneur a l'option d'acheter les biens à un prix suffisamment inférieur à sa juste valeur à l'issue du contrat de telle sorte que l'exercice de l'option est raisonnablement certain dès la mise en place du contrat ;
- La durée du contrat de location couvre la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif
- A l'initiation du contrat, la valeur actualisée des paiements minimaux s'élève au moins à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué ;

- La nature de l'actif est tellement spécifique que seul le preneur peut l'utiliser sans lui apporter de modification majeure.

Par ailleurs, la norme IAS 17 décrit trois indicateurs de situations qui peuvent conduire à un classement en location financement :

- si le preneur résilie le contrat de location les pertes subies par le bailleur suite à la résiliation sont à la charge du preneur (moins- value sur le bien...);
- les profits et les pertes résultant de la variation de la juste valeur de la valeur résiduelle sont à la charge du preneur ;
- faculté pour le preneur de poursuivre la location pour un loyer sensiblement inférieur au prix de marché.

A l'activation du contrat, la créance de location financement est inscrite au bilan du bailleur pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location correspondant à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur.

Les dépréciations sur des créances de location financement sont déterminées selon la même méthode que celle décrite pour les prêts et créances.

Les revenus des contrats de location financement correspondant au montant des intérêts sont comptabilisés au compte de résultat au poste « Intérêts et produits assimilés ».

Contrats de location simple

Un contrat de location simple est un contrat pour lequel l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

Dans les comptes du bailleur, le bien est comptabilisé en immobilisation et est amorti sur la période de location, la base amortissable s'entendant hors valeur résiduelle. Les loyers sont comptabilisés en résultat sur la durée du contrat de manière linéaire.

2.5 AVANTAGES AU PERSONNEL

Les salariés du Groupe bénéficient d'avantages à court terme (congrés payés, congrés maladie, participation aux bénéfices), d'avantages à long terme (médaille du travail, prime d'ancienneté, compte épargne temps...) et d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations/prestations définies (indemnité de fin de carrière, prestations de retraite...).

• Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements de cotisations périodiques à des organismes extérieurs qui en assurent la gestion administrative et financière. Ces régimes libèrent l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus (régime vieillesse de base de la Sécurité Sociale en France, régimes complémentaires de retraite, fonds de pension à cotisations définies).

Ces cotisations sont comptabilisées en charge quand elles sont dues.

• **Régimes à prestations définies**

Le groupe CARREFOUR BANQUE provisionne les différents avantages à prestations définies conditionnés par l'accumulation d'années de service au sein du Groupe.

Cet engagement est calculé annuellement selon la méthode des unités de crédits projetées en tenant compte d'hypothèses actuarielles telles que l'augmentation des salaires, l'âge de départ, la mortalité, la rotation du personnel et le taux d'actualisation. Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant une date d'échéance proche de celle des engagements du Groupe. Les calculs sont effectués par un actuinaire qualifié.

L'entrée en vigueur de la norme IAS19 révisée au 1^{er} janvier 2014 implique la disparition de la méthode dite du « corridor ». Le groupe a donc constaté dans les capitaux propres sans jamais affecter le résultat les écarts actuariels non amortis et tous les services passés non encore reconnus.

• **Paiements fondés sur des actions**

Compte tenu de leur impact négligeable, les paiements fondés sur des actions ne sont pas comptabilisés dans les Etats Financiers du groupe CARREFOUR BANQUE.

2.6 INFORMATION SECTORIELLE

Compte tenu de son organisation et de son reporting interne, le groupe CARREFOUR BANQUE est constitué d'un seul segment opérationnel et la zone géographique concernée est la France. Les activités réalisées à l'étranger (Italie et Belgique) ont une contribution non significative aux activités du groupe.

2.7 PROVISIONS DE PASSIFS

• **Autres provisions**

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les provisions sont comptabilisées à la date de clôture, si le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite qui résulte d'un fait générateur passé dont le montant peut être estimé de manière fiable et dont il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel, voire implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables. Les montants sont actualisés lorsque l'effet du passage du temps est significatif.

2.8 IMPOT COURANT ET DIFFERE

La charge d'impôt de l'exercice comprend l'impôt exigible et la charge d'impôt différé.

Un impôt différé est calculé, selon la méthode bilantielle, pour toutes les différences temporelles existant entre la valeur comptable inscrite au bilan consolidé et la valeur fiscale des actifs et

passifs (sauf exceptions spécifiquement prévues par IAS 12). L'évaluation des impôts différés est faite en appliquant la méthode du report variable et repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs en utilisant le taux d'impôt adopté ou quasi adopté à la date d'arrêté des comptes.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Un impôt différé actif est comptabilisé sur les différences temporelles déductibles et pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt dans la mesure où leur réalisation future paraît probable.

La charge comptabilisée en France au titre de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) est également classée en impôt sur le résultat dans la mesure où le Groupe considère qu'elle répond à la définition donnée par la norme IAS 12.

2.9 TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, CCP ainsi que des soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générées par l'activité opérationnelle enregistrent principalement les flux de trésorerie générés par les activités du groupe CARREFOUR BANQUE, les opérations avec les établissements de crédit, les opérations avec la clientèle et les opérations liées aux dettes représentées par un titre.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent principalement des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions d'actifs financiers, aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles ainsi qu'aux entrées et aux sorties de périmètre.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent principalement les encaissements et les décaissements provenant des opérations réalisées avec les actionnaires (distributions de dividendes en numéraire et augmentations de capital en numéraire). Les augmentations de capital correspondant à la rémunération d'opérations d'apports sont exclues du tableau des flux de trésorerie dès lors qu'elles ont la nature de flux non monétaires.

NOTE 3 : NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31 DECEMBRE 2014 ET 31 DECEMBRE 2015

3.1 ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES EN VALEUR DE MARCHE PAR RESULTAT

Les actifs enregistrés en juste valeur par résultat, d'un montant de 6.8 millions d'euros au titre de l'exercice 2015, correspondent à la juste valeur positive des swaps contractés par CARREFOUR BANQUE pour le compte de SFC et à la juste valeur des swaps des opérations de titrisation, tandis que les passifs enregistrés à la juste valeur par résultat, d'un montant de 6.9 millions d'euros, correspondent, quant à eux, à la juste valeur négative des swaps contractés par CARREFOUR BANQUE pour le compte de SFC et aux CAP détenus par CARREFOUR BANQUE pour le compte de SFC ainsi qu'à la juste valeur des swaps des opérations de titrisation.

En milliers d'euros	31 décembre 2015			31 décembre 2014		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué à la juste valeur sur option	TOTAL	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué à la juste valeur sur option	TOTAL
<i>ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT</i>						
Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0	0	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0	0	0	0
Instruments financiers dérivés	6 858	0	6 858	8 752	0	8 752
Instruments dérivés	6 858	0	6 858	8 752	0	8 752
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	6 858	0	6 858	8 752	0	8 752
<i>PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT</i>						
Instruments financiers dérivés	6 977	0	6 977	9 926	0	9 926
Instruments dérivés	6 977	0	6 977	9 271	0	9 271
Autres instruments dérivés		0	0	655	0	655
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	6 977	0	6 977	9 926	0	9 926

3.2 ACTIFS FINANCIERS DERIVES A USAGE DE COUVERTURE

Le tableau suivant présente les justes valeurs des instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture et de hors couvertures.

En milliers d'euros	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Notionnels	Juste valeur	Notionnels	Juste valeur
COUVERTURES DE FLUX DE TRESORERIE	1 389 500	-17 795	1 500 000	-26 768
Instruments dérivés de taux d'intérêt Passif	1 098 500	-17 989	1 305 000	-26 847
Instruments dérivés de taux d'intérêt Actif	291 000	193	195 000	79
COUVERTURES DE JUSTE VALEUR	0	0	290 000	3 757
Instruments dérivés de taux d'intérêt Actif	0	0	290 000	3 757
DERIVES UTILISES EN COUVERTURE	1 389 500	-17 795	1 790 000	-23 011
DERIVES UTILISES HORS COUVERTURE	1 204 000	-122	1 308 194	-521
Instruments dérivés actifs		6 855		8 750
Instruments dérivés passifs		-6 977		-9 271
RISQUE DE CONTREPARTIE	2 593 500	-257	3 098 194	-104
Instrument dérivé Actif CVA		-489		-349
Instrument dérivé Passif DVA		232		246

Les opérations sur instruments financiers dérivés contractés à des fins de couverture sont conclues de gré à gré.

3.3 ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLE A LA VENTE

Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur.

En milliers d'euros	31 décembre 2015			31 décembre 2014		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
TITRES A REVENU FIXE	0	0	0	0	0	0
Autres Obligations			0	0		0
TITRES A REVENU VARIABLE	151 185	0	151 185	150 573	0	150 573
OPCVM	151 185		151 185	150 573	0	150 573
Total des actifs disponibles à la vente	151 185	0	151 185	150 573	0	150 573

3.4 MESURE DE LA VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La répartition par méthode de valorisation des instruments financiers comptabilisés en valeur de marché est présentée conformément aux prescriptions de la norme IFRS7 hors CVA et DVA.

En milliers d'euros	31 décembre 2015				31 décembre 2014			
	niveau 1	niveau 2	niveau 3	Total	niveau 1	niveau 2	niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS								
Instruments financiers à la juste valeur par résultat détenus à des fins de transaction	6 858	0	0	6 858	8 752	0	0	8 752
Instruments financiers dérivés de couverture	0	194	0	194	0	4 082	0	4 082
Actifs financiers disponibles à la vente	151 185	0	0	151 185	150 573	0	0	150 573
PASSIFS FINANCIERS								
Instruments financiers à la juste valeur par résultat détenus à des fins de transaction	6 977	0	0	6 977	9 926	0	0	9 926
Instruments financiers dérivés de couverture	0	17 989	0	17 989	0	27 196	0	27 196

3.5 OPERATIONS INTERBANCAIRES, CREANCES ET DETTES SUR ETABLISSEMENTS DE CREDIT

- Prêts consentis et créances sur les établissements de crédit :

En milliers d'euros	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Comptes à vue	31 473	122 606
Prêts	1 272 577	1 184 012
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit	1 304 050	1 306 618
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	0	0
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit nets de dép	1 304 050	1 306 618

- Dettes envers les établissements de crédit :

En milliers d'euros	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Comptes à vue	23 530	7 539
Emprunts	0	353 852
Opérations de pension	0	0
Total des dettes envers les établissements de crédit	23 530	361 391

3.6 PRETS, CREANCES ET DETTES SUR LA CLIENTELE

- Prêts consentis et créances sur la clientèle

En milliers d'euros	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Comptes ordinaires débiteurs	538 530	569 132
Prêts consentis à la clientèle	3 057 042	3 029 960
Opérations de location-financement	0	0
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle avant dépréciation	3 595 572	3 599 092
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	391 957	392 898
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle nets de dépréciation	3 203 615	3 206 194

- Dettes envers la clientèle

En milliers d'euros	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Comptes ordinaires créditeurs	23 309	21 722
Comptes à terme et assimilés	0	22
Autres comptes créditeurs	0	0
Comptes d'épargne à régime spécial	579 609	520 746
Total des dettes envers la clientèle	602 918	542 490

3.7 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

En milliers d'euros	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Certificats de dépôt	1 085 919	1 342 030
Autres titres de créances négociables	548 787	450 432
Emprunt obligataire	2 107 378	1 849 860
Total des dettes représentées par un titre	3 742 085	3 642 322

3.8 IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

En milliers d'euros	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Impôts courants	9 652	5 567
Impôts différés	61 913	70 871
Actifs d'impôts courants et différés	71 565	76 438
Impôts courants	2 221	6 719
Impôts différés	4 029	4 654
Passifs d'impôts courants et différés	6 250	11 373

Variation des impôts différés au cours de la période :

En milliers d'euros	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Impôts différés nets en début de période	66 217	47 056
Produits d'impôts différés (note 4.7)	-2 392	6 951
Variations des impôts différés liées à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente	-190	6 666
Variations des impôts différés liées à la réévaluation et à la reprise en résultat des éléments de réévaluation des instruments dérivés de couverture	-4 928	-1 987
Variation des parités monétaires et divers	-823	7 531
Impôts différés nets en fin de période	57 884	66 217

• Ventilation des impôts différés nets par origine :

En milliers d'euros	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Actifs financiers disponibles à la vente	-190	-4 979
Réserve latente de location-financement	0	0
Provisions pour engagements sociaux	7 873	6 200
Provisions pour risque de crédit	40 987	58 712
Autres éléments	9 214	6 284
Déficits fiscaux reportables		
Impôts différés nets	57 884	66 217
<i>dont</i>		
Impôts différés actifs	61 913	70 871
Impôts différés passifs	4 029	4 654

3.9 COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

En milliers d'euros	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Valeurs à l'encaissement	187 135	196 618
Charges constatées d'avance	7 741	5 346
Produits à recevoir	10 514	11 044
Autres comptes de régularisation	3 421	1 877
Débiteurs divers groupe	23 251	23 109
Part des réassureurs dans les provisions techniques	0	0
Autres actifs d'assurance	0	0
Autres débiteurs divers	34 986	46 781
Total des comptes de régularisation et actifs divers	267 048	284 776
Charges à payer	224	627
Produits constatés d'avance	13 148	14 117
Valeurs à l'encaissement	429	8 421
Créditeurs divers groupe	116 047	115 879
Impôts et taxes	3 276	3 761
Dettes sociales	27 276	33 773
Fournisseurs	41 317	48 952
Autres passifs d'assurance	0	0
Autres créditeurs divers	9 019	12 128
Total des comptes de régularisation et passifs divers	210 735	237 657

3.10 IMMOBILISATIONS D'EXPLOITATION

En milliers d'euros	31 décembre 2015			31 décembre 2014		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
IMMEUBLES DE PLACEMENT	0	0	0	0	0	0
Terrains et constructions	0	0	0	0	0	0
Equipement, Mobilier, Installations	38 237	21 354	16 883	34 661	19 079	15 582
Biens mobiliers donnés en location	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations	0	0	0	0	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	38 237	21 354	16 883	34 661	19 079	15 582
Logiciels informatiques acquis et produits par l'entreprise	117 343	45 557	71 786	96 385	19 084	77 300
Autres immobilisations incorporelles	75 784	0	75 784	75 778	0	75 778
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	193 128	45 557	147 571	172 163	19 084	153 078

- Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques acquis ont fait l'objet d'un impairment au 31 décembre 2015 pour 15.8 millions d'euros.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent en particulier les droits au bail et la relation clientèle.

Pour la réalisation des tests de dépréciation, le droit au bail est valorisé comme la somme des différences entre le loyer au prix du marché et le loyer payé sur la durée résiduelle du bail actualisé au taux de rendement du marché.

Au 31 décembre 2015, les tests de dépréciations portant sur ces actifs pris individuellement, effectués selon les modalités définies au paragraphe 2.3 relatif aux immobilisations, n'ont pas donné lieu à dépréciation.

- Amortissements et provisions

Le montant net des dotations et reprises d'amortissements des immobilisations corporelles au cours de l'exercice 2015 correspond à 21 millions d'euros contre 19 millions d'euros au titre de l'exercice 2014, et le montant net des dotations et reprises d'amortissement des immobilisations incorporelles correspond à 29.7 millions d'euros en 2015 contre 19 millions d'euros en 2014.

- Opérations réalisées sur les immobilisations en location simple

Les opérations réalisées sur les immobilisations données en location simple font l'objet, pour certaines d'entre elles, de contrats prévoyant les paiements futurs minimaux suivants :

En milliers d'euros	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Paielements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables		
Paielements à recevoir dans moins d'1 an	3 898	3 714
Paielements à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	9 347	10 791
Paielements à recevoir dans plus de 5 ans	1 538	1 515
Total Paielements futurs minimaux location simple	14 783	16 021

Les paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables correspondent aux paiements que le preneur est tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

3.11 ECARTS D'ACQUISITION

En milliers d'euros	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Valeur nette comptable en début de période	0	4 150
Acquisition	0	0
Ecart de conversion	0	0
Dépréciations comptabilisées pendant la période	0	0
Autres mouvements (note 8.2)	0	-4 150
Valeur nette comptable en fin de période	0	0
<i>dont</i>		
Valeur brute comptable	0	0

3.12 PROVISIONS

En milliers d'euros	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Total des provisions constituées en début de période	23 208	18 677
Dotations aux provisions	2 134	1 916
Reprises de provisions	-648	-354
Autres mouvements	2 084	2 969
Total des provisions constituées en fin de période	26 778	23 208

Les provisions pour risques et charges enregistrent principalement au 31 décembre 2015 comme au 31 décembre 2014 les provisions constituées au titre des indemnités de fin de carrière.

**NOTE 4 : NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT AU 31
DECEMBRE 2014 ET 31 DECEMBRE 2015**

4.1 PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

En milliers d'euros	Exercice 2015			Exercice 2014		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	280 827	10 308	270 519	298 391	11 793	286 598
Comptes et prêts / emprunts	280 827	10 308	270 519	298 391	11 793	286 598
Opérations interbancaires	17 815	416	17 399	30 109	620	29 489
Comptes et prêts / emprunts	17 815	416	17 399	30 109	620	29 489
Opérations de pensions			0	0	0	0
Emprunts émis par le groupe	5 235	4 402	833	4 431	4 623	-191
Instruments de couverture de résultats futurs	15 596	55 469	-39 872	29 823	92 972	-63 149
Actifs disponibles à la vente			0	0	0	0
Autres intérêts et produits/charges assimilés	0		0	0	0	0
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	319 472	70 594	248 879	362 754	110 007	252 747

4.2 PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

Les produits et charges de commissions liés pour les premiers aux actifs financiers et pour les seconds aux passifs financiers qui ne sont pas évalués à la valeur de marché par résultat se sont élevés respectivement à 83,5 millions et 11 millions d'euros pour l'exercice 2015 contre un produit de 80,9 millions d'euros et une charge de 18,9 millions d'euros pour l'exercice 2014.

4.3 GAINS OU PERTES SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

Les gains ou pertes nets sur instruments financiers évalués en valeur de marché par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers gérés au sein d'un portefeuille de transaction et aux instruments financiers que le Groupe a désignés comme évaluables en valeur de marché par résultat, y compris les dividendes, et à l'exception des revenus et charges d'intérêts présentés dans les « produits et charges d'intérêts » (note 4.1).

En milliers d'euros	Exercice 2015	Exercice 2014
Portefeuille de transaction	432	-1 425
Instrument de dette	0	0
Autres instruments financiers dérivés	432	-1 425
Variation Juste valeur - partie inefficace	0	
Couverture de juste valeur	174	-144
Pertes sur les éléments de couvertures	-1 813	-1 347
Gains sur les instruments couverts	1 987	1 203
Couverture de flux de trésorerie	145	604
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	145	604
Résultat Risque de contrepartie sur instruments dérivés	-153	-16
Réévaluation des positions de change	-2	96
Total	596	-869

4.4 GAINS OU PERTES SUR LES ACTIFS DISPONIBLES A LA VENTE ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON EVALUES EN VALEUR DE MARCHE

En milliers d'euros	Exercice 2015	Exercice 2014
Dotations/Reprises sur titres dépréciés	0	7 093
Total	0	7 093

4.5 PRODUITS ET CHARGES DES ACTIVITES BANCAIRES

En milliers d'euros	Exercice 2015			Exercice 2014		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Quote-part sur opérations d'exploitation faites en commun	91 769	61 066	30 703	10 259	63 783	-53 524
Charges refacturées à des sociétés du groupe	62 783	0	62 783	67 281	10 442	56 839
Autres produits et charges d'exploitation bancaires	1 467	10 252	-8 785	1 550	130	1 419
Produits nets de l'activité d'assurance	0	0	0	239 896	120 803	119 093
Total des autres produits et charges d'exploitation bancaire	156 019	71 318	84 701	318 986	195 158	123 827

4.6 COUT DU RISQUE

Le coût du risque recouvre la charge des dépréciations constituées au titre du risque de crédit inhérent à l'activité d'intermédiation du Groupe.

• Coût du risque de la période

Coût du risque de la période		
En milliers d'euros	Exercice 2015	Exercice 2014
Dotations nettes aux dépréciations	947	-12 430
Charges sur créances clientèle	-114 688	-89 615
Total du coût du risque de la période	-113 741	-102 046

Coût du risque de la période par nature d'actifs		
En milliers d'euros	Exercice 2015	Exercice 2014
Prêts et créances sur les établissements de crédit	0	0
Prêts et créances sur la clientèle	-113 741	-102 046
Autres actifs	0	0
Total du coût du risque de la période	-113 741	-102 046

• Dépréciations constituées au titre du risque de crédit

Variation au cours de la période des dépréciations constituées		
En milliers d'euros	Exercice 2015	Exercice 2014
Total des dépréciations constituées en début de période	389 163	376 732
Dotations nettes aux dépréciations	-941	12 430
Autres mouvements liés aux entrées de périmètre		
Autres		
Total des dépréciations constituées en fin de période	388 222	389 163

Dépréciations constituées par nature d'actifs		
En milliers d'euros	Exercice 2015	Exercice 2014
Dépréciations des actifs		
Prêts et créances sur la clientèle	388 222	389 163
Autres actifs	0	0
Total des dépréciations et provisions constituées	388 222	389 163

4.7 IMPOT SUR LES BENEFICES

En milliers d'euros	Exercice 2015	Exercice 2014
Impôt sur les bénéfices	21 605	30 572
Impôts différés	2 392	-6 951
Total	23 998	23 621

En milliers d'euros	Exercice 2015	Exercice 2014
Résultat courant avant impôt	60 518	88 974
Taux normatif	33,33%	33,33%
Surtaxes	4,70%	4,70%
Impôt théorique	22 997	35 387
Eléments imposés à taux réduit		-189
Net des réintégrations/déductions	-3 852	-6 894
Taxes assimilées à l'impôt	-1 957	-2 551
Autres	6 810	-2 132
Charge d'impôt sur les bénéfices	23 998	23 621
<i>dont</i>		
Charge d'impôt courant de l'exercice	21 605	30 572
Produit d'impôt différé de l'exercice (note 3.8)	2 392	-6 951

NOTE 5 : EXPOSITION AUX RISQUES ET RATIOS REGLEMENTAIRES

5.1 PRESENTATION SYNTHETIQUE DES RISQUES

Le groupe CARREFOUR BANQUE exerce une activité spécialisée de crédits à la consommation destinés aux particuliers. Le groupe distribue deux grandes familles de crédits à la consommation : les crédits associés à la carte PASS Universelle et l'ensemble des prêts personnels (véhicules neufs ou d'occasion, moto, travaux, trésorerie, consolidation de dettes interne, externes, crédits affectés ...).

Les principaux risques identifiés par CARREFOUR BANQUE sont les suivants :

- Risque de taux. Le risque de taux susceptible d'affecter CARREFOUR BANQUE serait une augmentation plus rapide des taux de ses dettes par rapport aux taux de financement des dossiers clients. En effet, l'évolution défavorable des taux d'intérêt serait susceptible d'affecter la rentabilité de CARREFOUR BANQUE et, en conséquence, sa capacité de remboursement de ses dettes. CARREFOUR BANQUE a opté pour une politique d'adossement des crédits à ses clients à ses dettes bancaires en tenant compte de la durée et de l'amortissement des encours clients.
- Risque de marché. Le risque de marché est le risque de perte qui pourrait résulter des fluctuations des prix des instruments financiers qui composent un portefeuille. Ce risque peut porter sur le cours des actions, les taux de change et les autres produits financiers.
- Risque de liquidité. Risque pour l'entreprise de ne pas pouvoir faire face à ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position en raison de la situation du marché.
- Risques de solvabilité. La solvabilité témoigne de la capacité de CARREFOUR BANQUE à pouvoir assurer l'avenir à relativement long terme sans se trouver en défaut de paiement.
- Risque de crédit. Le risque de crédit au sein de CARREFOUR BANQUE est le risque qu'un de ses débiteurs ne remplisse pas ses obligations contractuelles.
- Risque de contrepartie. Risque encouru si le refinancement et /ou les opérations de dérivés sont concentrés sur un panel de contreparties très limité.
- Risque de change. Le groupe CARREFOUR BANQUE n'est par nature pas exposé au risque de change. En effet, les sociétés du groupe font parties de l'Union européenne et de plus les dividendes perçus par Carrefour Banque sont libellés en Euros. Les éventuels refinancements libellés dans une autre devise que l'Euro font l'objet d'une neutralisation à 100% du risque de change dès leur origine.

5.2 RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit au sein de CARREFOUR BANQUE est le risque qu'un de ses débiteurs ne remplisse pas ses obligations contractuelles. L'insolvabilité des emprunteurs auxquels la société a consenti des fonds est l'un des principaux risques affectant l'activité. A cet effet, CARREFOUR

BANQUE s'est tout particulièrement dotée de dispositifs de contrôle de la qualité et de la solvabilité de ses clients tels que :

- un système d'aide à la décision intégrant des outils de scoring, de budget et de référence passées attestant de la qualité de la contrepartie et procède également à la vérification des fichiers négatifs ;
- une gestion active des fonctions recouvrement et contentieux ;
- des outils de suivi permanent du risque de crédit.

Les provisions assurant la couverture du risque de crédit sont constituées conformément aux règles comptables en vigueur.

GESTION DU RISQUE DE CREDIT

Dispositif de sélection des opérations

Le groupe CARREFOUR BANQUE possède son propre réseau de distribution. Les vendeurs du réseau, qui sont formés et sensibilisés aux problématiques liées à la prévention du surendettement et au risque d'exclusion financière, effectuent l'octroi des crédits sur la base de scores et de systèmes experts.

L'organisation

Le département « Risque » est placé sous l'autorité du Directeur de la filière risque crédit :

- a) Le service Engagement et Contrôles des Risques en charge de la gestion des outils d'aide à la décision en matière d'octroi et gestion des dossiers en termes d'orientation recouvrement
- b) Le Service Etudes Statistiques en charge des estimation des taux de provisionnement (servant de base au calcul du coût du risque incombant à la direction financière), la construction ou refonte des scores au niveau des pays, la segmentation du portefeuille en CHR (classes homogènes de risques) dans le cadre de Bâle II, du contrôle de la qualité des actifs sous-jacents, dans le cadre des opérations de titrisation
- c) Le pôle « recouvrement » (y inclus la gestion du surendettement). CARREFOUR BANQUE a fait le choix de la sous-traitance s'agissant du recouvrement contentieux des créances (en totalité au sein d'un GIE de moyens avec BNP PF) et du recouvrement amiable (en partie)

La filière du risque de crédit assure la responsabilité de la gestion des risques pour la filiale FIMASER et la succursale CARREFOUR BANCA. Elle apporte un soutien opérationnel, en fonction de l'expertise et des ressources des entités notamment sur le suivi des processus de gestion du risque, l'accompagnement des partenaires externes, le partage de bonnes pratiques, la mise en place de score, la création de segmentation, l'élaboration d'études statistique.

Par ailleurs un Responsable recouvrement pays assure la coordination de la politique de recouvrement avec chaque entité.

Dispositif de mesure et de surveillance des risques

- Une gouvernance du risque au travers :
 - D'un comité de « gestion des risques crédit » : tenu tous les trimestres, avec comme participant : le Directeur administratif et financier, la Direction opérationnelle, les directeurs commerciaux, les équipes risques, financiers et marketing, la conformité, le contrôle permanent ; cette instance décisionnelle statue sur les questions opérationnelles

relatives à la maîtrise du risque de crédit : elle définit les indicateurs de suivi du risque de crédit, valide les critères d'accélération et sert d'alerte et d'information ; son rôle est précisé dans la politique de gestion des risques.

- Comité Risque Carrefour Banque BNP PF : tenu tous les trimestres avec la direction des grands partenaires de BNP PF et la direction risque Carrefour Banque. Cette instance permet d'effectuer des benchmarks sur les évolutions des indicateurs risque et de commenter les performances du recouvrement amiable et judiciaire
 - Conseil d'Administration : présentation à chaque Conseil de l'évolution du risque ainsi que des plans d'actions liés à la maîtrise du risque crédit (mesures préventives et curatives)
- La surveillance du risque au travers des indicateurs de suivi des risques.
- Contrôles trimestriel des paramètres des notations internes, Ces contrôles s'appuient à la fois sur des vérifications entre les valeurs prédites des paramètres réglementaires et les réalisations de celles-ci. Pour renforcer ces contrôles, CARREFOUR BANQUE a développé un indicateur permettant de mesurer l'impact en capitaux propres de l'écart entre les prédictions et les réalisations des paramètres réglementaires.
 - Contrôles trimestriel du caractère prudentiel des estimateurs à l'aide d'indicateur de qualité. Ces indicateurs de qualité sont mis à disposition du contrôle permanent pour évaluer l'impact en capitaux propres des écarts de prédictions. L'indicateur se décline en EL ou perte attendue et en UL ou perte exceptionnelle. Il donne à la fois le sens de la comparaison et la mesure de l'écart entre prédiction et réalisation.
 - Back testing trimestriel de l'ensemble des scores (la segmentation Bâle II repose en majorité sur des scores opérationnels utilisés) ; Analyse de la performance des scores d'octroi en production par produit, par génération dans le but de vérifier la bonne la discrimination des scores; Analyse de l'évolution de la composition des facteurs de risque afin de vérifier la et robustesse des scores ; Analyse de la stabilité par rapport au trimestre précédent et à la cible.
 - Suivi mensuel de l'acceptation : taux de dossiers accepté avec un zoom entre la décision du système expert et la décision du conseiller, par produit, par vendeur
 - Suivi mensuel du NRO (Niveau de risque à l'octroi) par produit, par vendeur et conseiller, en nombre et en montant avec diffusion aux vendeurs des listes des dossiers montés au surendettement de moins de 3 mois
 - Suivi du profil de la demande, de la transformation de la demande (décision système expert et décision vendeur) et du risque générationnel.
 - Suivi mensuel des « refus-repris » par vendeur, par produit, par motif (décision système croisée avec décision des attachés commerciaux) : hors score, hors budget, hors norme...: l'objectif est de comprendre l'évolution des refus repris afin d'identifier les besoins en formation, les motifs de reprises ou revoir si le système n'est pas restrictif. Depuis 2008, l'argumentation de l'acceptation d'un dossier « refus repris » est obligatoire sur le système d'information.

- Suivi mensuel de la charge du risque, des dépôts de surendettement, des orientations PRP et des encours compromis, des transmissions contentieux et des encaissements en fonction du partenaire contentieux
- Suivi journalier des efficacités recouvrement interne (nb d'appels émis et reçus, % régularisations ...) par chargé de clientèle, par chef de groupe, par phase mis à disposition des équipes via « la météo du risque » et externe

Exigence liées à l'utilisation des systèmes de notations internes pour le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque de crédit

L'application des normes Bâle II exige la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de l'exactitude, de la cohérence et de la robustesse des paramètres utilisés pour le calcul du besoin en fonds propres.

Dans ce cadre et pour satisfaire aux exigences réglementaires de l'accord, Carrefour Banque segmente son portefeuille d'encours en classes homogènes de risque (CHR), Cette segmentation de l'encours combine à la fois des connaissances métier évidentes sur le niveau de risque (distinction Crédits Classiques et Comptes Permanents par exemple) et des modélisations statistiques. Dans une même CHR, les dossiers présentent globalement des caractéristiques similaires en termes de probabilité de défaut, de plus les probabilités de défaut des différentes CHR présentent un risque différencié.

ENCOURS SAINS

Le groupe Carrefour banque procède à des reports et des refinancements de crédit total et partiel sur ses encours.

Les encours dits restructurés représentent 10.54% de l'encours sains du groupe Carrefour Banque.

ENCOURS DOUTEUX

Le tableau ci-dessous présente le stock des encours douteux, ainsi que les provisions constituées.

En milliers d'euros	31 décembre 2015			31 décembre 2014		
	Encours douteux brutes (actifs dépréciés et engagements provisionnels)	Provisions sur encours douteux	Total des encours douteux nets	Encours douteux brutes (actifs dépréciés et engagements provisionnels)	Provisions sur encours douteux	Total des encours douteux nets
Prêts et créances sur la clientèle	538 530	388 222	150 308	569 132	389 163	179 969
Total des encours douteux	538 530	388 222	150 308	569 132	389 163	179 969

ECHEANCIER DES ENCOURS DOUTEUX

En milliers d'euros au 31 décembre 2015	Non échu	De JJ (exclu) à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 1 an	Plus de 1 an	TOTAL
Prêts et créances sur la clientèle	149 262	12 981	30 944	43 069	302 274	538 530
Dépréciation créances douteuses	116 836	5 667	19 164	33 840	212 715	388 222
Encours douteux par échéance	32 426	7 314	11 780	9 229	89 559	150 308

En milliers d'euros au 31 décembre 2014	Non échu	De JJ (exclu) à 3 mois	De 3 mois à 6 mois	De 6 mois à 1 an	Plus de 1 an	TOTAL
Prêts et créances sur la clientèle	330 324	25 255	49 088	61 026	103 439	569 132
Dépréciation créances douteuses	231 072	17 070	32 299	40 549	68 173	389 163
Encours douteux par échéance	99 252	8 185	16 789	20 477	35 265	179 969

5.3 RISQUE DE TAUX D'INTERET SUR LE PORTEFEUILLE BANCAIRE

CADRE GENERAL DE LA GESTION DU RISQUE DE TAUX

Carrefour Banque a deux principaux portefeuilles clients libellés en Euros, le prêt personnel et le crédit renouvelable pour lesquels une couverture de taux spécifique est effectuée.

L'objectif recherché est une immunisation de la marge financière en utilisant notamment des produits dérivés d'échange de taux d'intérêt dit « Vanille ».

Le risque de taux est piloté au travers d'un comité de risque mensuel. Ce comité permet notamment de déterminer les indicateurs pertinents ainsi que les limites à respecter.

5.4 RISQUE DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité du groupe CARREFOUR BANQUE est suivi dans le cadre d'une « politique de liquidité » validée par la Direction Générale s'inscrivant dans la politique générale du Groupe.

La situation de refinancement du Groupe est appréciée à partir de normes internes, d'indicateurs d'alerte et de ratios réglementaires.

La gestion du risque de liquidité vise les objectifs suivants :

- une sécurité de refinancement qui s'appuie sur une évaluation mensuelle de la projection des excédents et ou des besoins de trésorerie en comparant la projection des engagements reçus (en version dite statique ou dynamique) à la projection des encours clients en situation dynamique.
- une conformité progressive aux nouveaux ratios de liquidité Bâle III
- une diversification des sources de refinancement, bancaire, obligataire, titrisation, titres de créances négociables, épargne bilancielle.

NOTE 6 : REMUNERATION ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

6.1 FRAIS DE PERSONNEL

Le montant des frais de personnel s'élève à 103,5 millions d'euros sur l'exercice 2015 contre 115,3 millions d'euros sur l'exercice 2014.

Les salaires et traitements fixes et variables, ainsi que l'intéressement et la participation, s'élèvent à 68,3 millions d'euros (70,3 millions d'euros en 2014), les indemnités de départ à la retraite, charges de retraite et autres charges sociales à 30,3 millions d'euros (35,6 millions d'euros en 2014), et les impôts, taxes et versements assimilés sur les rémunérations à 4,9 millions d'euros (9,5 millions d'euros en 2014).

6.2 AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

Le coût des régimes à prestations définies est déterminé à la clôture de chaque exercice selon la méthode des unités de crédits projetées. Le calcul repose sur une méthode actuarielle intégrant des hypothèses d'évolution des salaires et d'âge de départ en retraite.

Les régimes à prestations définies du Groupe concernent les indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives qui sont versées en une seule fois au moment du départ à la retraite. En application de la loi et des conventions collectives en vigueur, le Groupe verse à chaque salarié une indemnité lors de son départ à la retraite, exprimée en nombre de mois de salaire (calculé sur la base du salaire versé au cours des 12 mois précédents le départ en retraite) et fonction de l'ancienneté dans le Groupe.

- Charge nette de l'exercice

En milliers d'euros	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Coûts des services rendus	1 106	898
Coûts financiers	358	460
Rendement attendu des actifs de couverture	0	0
Amortissements des écarts actuariels	0	0
Autres éléments	0	0
Charges (produits)	1 464	1 358

· Evolution de la provision

En milliers d'euros	Total
Provision au 31 décembre 2013	8 669
Impact au compte de résultat	1 358
Effet périmètre	
Prestations payés directement par l'employeur	-237
Autres	
Provision au 31 décembre 2014	9 790
Impact au compte de résultat	1 464
Effet périmètre	-429
Prestations payés directement par l'employeur	-264
Autres	1 152
Provision au 31 décembre 2015	11 712

· Evaluation de la dette actuarielle

Obligation (En milliers d'euros)	Total
DEFINED BENEFITS OBLIGATIONS (DBO) AU 31 DECEMBRE 2014	19 016
Provision	11 712
Juste valeur des actifs de couverture	0
Obligation brute	11 712
Ecarts actuariels	11 340
DEFINED BENEFITS OBLIGATIONS (DBO) AU 31 DECEMBRE 2015	23 052

· Hypothèses actuarielles

Les hypothèses utilisées pour l'évaluation des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Caractéristiques	2015	2014
Age de départ à la retraite	60 - 65 ans	60 - 65 ans
Evolution des salaires	2,5%	2,5%
Taux de charges sociales	45%	45%
Taux d'actualisation	1,90%	1,90%

6.3 AUTRES AVANTAGES A LONG TERME

Le Groupe permet à ses salariés d'épargner des jours de congés dans un compte épargne-temps (CET). Les provisions CET au titre des exercices 2015 et 2014 s'élèvent respectivement à 1,8 millions d'euros et 1,9 millions d'euros.

6.4 REMUNERATION DES DIRIGEANTS

La rémunération des principaux dirigeants s'élève à 2,4 millions d'euros pour l'exercice 2015, contre 1,7 millions d'euros pour l'exercice 2014.

NOTE 7 : ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

7.1 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Valeur contractuelle des engagements de financement donnés ou reçus par le Groupe :

En milliers d'euros	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Engagements de financements donnés		
- aux établissements de crédit	783 000	744 000
Engagements de couverture	783 000	744 000
- à la clientèle	2 698 089	3 291 769
Ouverture de crédits confirmés	2 624 089	3 165 769
Engagements de couverture	74 000	126 000
Total des engagements de financements donnés	3 481 089	4 035 769
Engagements de financements reçus		
- des établissements de crédit	4 211 451	4 443 194
Engagements de couverture	2 593 500	3 098 194
Engagements au titre des refinancements disponibles	1 617 951	1 345 000
Total des engagements de financements reçus	4 211 451	4 443 194

7.2 ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNES ET REÇUS PAR SIGNATURE

En milliers d'euros	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Engagements de garantie donnés		
d'ordre des établissements de crédit	0	0
d'ordre de la clientèle	23 459	43 512
- Cautions immobilières	0	0
- Cautions administratives et fiscales et autres cautions	23 142	43 205
- Autres garanties d'ordre de la clientèle	317	307
Total des engagements de garantie donnés	23 459	43 512
Engagements de garantie reçus		
Cautions reçues	20 928	20 022
Total des engagements de garantie reçus	20 928	20 022

7.3 AUTRES ENGAGEMENTS DE GARANTIE

- Instruments financiers donnés en garantie

En milliers d'euros	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Titres donnés en garantie	0	0

- Instruments financiers reçus en garantie

Les instruments financiers reçus en garantie ou en pension que le Groupe a effectivement vendus ou redonnés en garantie sont nuls au 31 décembre 2015 comme au 31 décembre 2014.

NOTE 8 : INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

8.1 EVOLUTION DU CAPITAL

Au 31 décembre 2015, le capital de la société CARREFOUR BANQUE est constitué de 6 614 184 actions de 15,3 euros de nominal chacune entièrement libérées et est détenu à hauteur de 60% par Carrefour SA et 40% par BNP Personal Finance SA.

89 828 nouvelles actions ont été émises suite à l'exercice des BSA de BNP PARIBAS Personal Finance au 29 mai 2015 représentant une augmentation de capital de 1.4 millions d'euros.

Au cours de l'année 2010, 506 148 actions nouvelles représentant un montant nominal de 7,8 millions d'euros avaient été émises suite aux opérations d'acquisitions et opérations d'apports des stands financiers et assurances dans le cadre d'un projet visant à rassembler au sein de la société CARREFOUR BANQUE les réseaux de distribution des produits bancaires et d'assurances antérieurement portés par différentes entités juridiques du groupe CARREFOUR (dont 358 181 actions émises pour 5,5 millions d'euros en rémunération des apports des stands financiers).

8.2 VARIATION DE LA PART DU GROUPE ET DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES DANS LE CAPITAL ET LES RESERVES DES FILIALES

Le Groupe Carrefour banque n'a pas d'intérêts minoritaires dans ses comptes consolidés.

8.3 REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Aucun regroupements d'entreprises n'a été opéré en 2015.

8.4 RELATIONS AVEC LES AUTRES PARTIES LIEES

Les transactions opérées entre le groupe CARREFOUR BANQUE et les parties qui lui sont liées, les groupes CARREFOUR et BNP PF, sont réalisées aux conditions de marché prévalant au moment de la réalisation de ces transactions.

Les tableaux ci-après présentent les encours existants en fin de période ainsi que les éléments de résultat liés aux opérations réalisées avec les autres sociétés des groupes CARREFOUR ET BNP PF.

- Encours des opérations réalisées avec les parties liées :

En milliers d'euros	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	BNP PF	CARREFOUR	BNP PF	CARREFOUR
ACTIF				
Prêts, avances et titres				
Comptes ordinaires	3 418		1 829	
Prêts		1 271 000		1 181 000
Actifs divers		23 251		23 109
Total	3 418	1 294 251	1 829	1 204 109
PASSIF				
Dépôts				
Comptes ordinaires	6 507		40 800	
Autres emprunts				
Passifs divers		116 047		115 879
Total	6 507	116 047	40 800	115 879
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE				
Engagements de financement reçus	585 000	500 000	585 000	500 000
AUTRES ENGAGEMENTS DE GARANTIE				
Autres engagements de garantie reçus	20 760	0	19 942	0

- Eléments de résultat relatifs aux opérations réalisées avec les parties liées :

En milliers d'euros	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	BNP PF	CARREFOUR	BNP PF	CARREFOUR
Intérêts et produits assimilés	0	62 783	4 741	69 895
Intérêts et charges assimilées	-4 455	-14 533	-8 602	-16 769
Commissions (produits)	1 825	0	1 446	0
Commissions (charges)	-4 699	0	-5 187	0
Total	-7 329	48 250	-7 602	53 126

8.5 ECHEANCIER PAR MATURITE

Le tableau qui suit présente les soldes au bilan des actifs et passifs financiers par date d'échéance contractuelle. L'échéance des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat et des actifs disponibles à la vente est réputée « non déterminée » dans la mesure où ces instruments financiers sont susceptibles d'être cédés ou remboursés avant la date de leur maturité contractuelle. Les instruments dérivés sont également réputés à échéance « non déterminée » incluant le CVA et le DVA.

En milliers d'euros au 31 décembre 2015	Non déterminé	JJ, et à vue	De JJ (exclu) à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP	0	129 553	0	0	0	0	129 553
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6 858	0	0	0	0	0	6 858
Instruments financiers dérivés de couverture	426	0	0	0	0	0	426
Actifs financiers disponibles à la vente	151 185	0	0	0	0	0	151 185
Prêts et créances sur établissements de crédit	0	33 050	0	0	1 271 000	0	1 304 050
Prêts et créances sur la clientèle	0	498 926	252 476	624 624	1 669 023	158 566	3 203 615
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0	0	0	0	0	0	0

Actifs financiers par échéance	158 469	661 529	252 476	624 624	2 940 023	158 566	4 795 687
---------------------------------------	----------------	----------------	----------------	----------------	------------------	----------------	------------------

Banques centrales et CCP	0	0	0	0	0	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6 977	0	0	0	0	0	6 977
Instruments financiers dérivés de couverture	18 477	0	0	0	0	0	18 477
Dettes envers les établissements de crédit	0	23 530	0	0	0	0	23 530
Dettes envers la clientèle	0	32 962	569 956	0	0	0	602 918
Dettes représentées par un titre	0	0	1 061 431	772 000	1 908 654	0	3 742 085
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0	0

Passifs financiers par échéance	25 454	56 492	1 631 387	772 000	1 908 654	0	4 393 987
--	---------------	---------------	------------------	----------------	------------------	----------	------------------

En milliers d'euros au 31 décembre 2014	Non déterminé	JJ, et à vue	De JJ (exclu) à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Caisse, Banques centrales et CCP	0	294 712	0	0	0	0	294 712
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8 752	0	0	0	0	0	8 752
Instruments financiers dérivés de couverture	4 082	0	0	0	0	0	4 082
Actifs financiers disponibles à la vente	150 573	0	0	0	0	0	150 573
Prêts et créances sur établissements de crédit	0	125 618	821 000	360 000	0	0	1 306 618
Prêts et créances sur la clientèle	0	127 140	256 270	655 561	1 964 896	202 327	3 206 194
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0	0	0	0	0	0	0

Actifs financiers par échéance	163 407	547 470	1 077 270	1 015 561	1 964 896	202 327	4 970 931
---------------------------------------	----------------	----------------	------------------	------------------	------------------	----------------	------------------

Banques centrales et CCP	0	0	0	0	0	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	9 926	0	0	0	0	0	9 926
Instruments financiers dérivés de couverture	27 196	0	0	0	0	0	27 196
Dettes envers les établissements de crédit	0	1 391	360 000	0	0	0	361 391
Dettes envers la clientèle	0	542 470	20	0	0	0	542 490
Dettes représentées par un titre	0	3 670	878 000	1 215 618	1 545 034	0	3 642 322
Dettes subordonnées	0	0	0	0	0	0	0

Passifs financiers par échéance	37 122	547 531	1 238 020	1 215 618	1 545 034	0	4 583 325
--	---------------	----------------	------------------	------------------	------------------	----------	------------------

8.6 VALEUR DE MARCHÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COUT AMORTI

Les éléments d'information mentionnés dans cette note doivent être utilisés et interprétés avec la plus grande précaution pour les raisons suivantes :

- Ces valeurs de marché représentent une estimation de la valeur instantanée des instruments concernés au 31 décembre 2015. Elles sont appelées à fluctuer d'un jour à l'autre du fait des variations de plusieurs paramètres, dont les taux d'intérêt et la qualité des crédits des contreparties. En particulier, elles peuvent être significativement différentes des montants effectivement reçus ou payés à l'échéance des instruments. Dans la plupart des cas, cette valeur de marché réévaluée n'est pas destinée à être immédiatement réalisée, et ne pourrait en pratique pas l'être. Elle ne représente donc pas la valeur effective des instruments dans une perspective de continuité de l'activité du groupe CARREFOUR BANQUE.
- La plupart de ces valeurs de marché instantanées ne sont pas pertinentes, donc ne sont pas prises en compte, pour les besoins de la gestion des activités du groupe CARREFOUR BANQUE qui utilisent les instruments financiers correspondants.

En milliers d'euros	31 décembre 2015		31 décembre 2014	
	Valeur au bilan	Juste valeur estimée	Valeur au bilan	Juste valeur estimée
ACTIFS FINANCIERS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 304 050	1 298 506	1 305 847	1 303 922
Prêts et créances sur la clientèle	3 203 615	3 192 464	3 192 927	3 159 373
PASSIFS FINANCIERS				
Dettes envers les établissements de crédit	23 530	23 530	361 307	361 082
Dettes envers la clientèle	602 918	602 785	542 490	542 490
Dettes représentées par un titre	3 742 085	3 732 271	3 633 424	3 610 796

La valeur de marché d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normales.

Au cas d'espèce les valeurs de marché des actifs et passifs mentionné dans le tableau ci-dessus ont été déterminé selon la méthode des flux de trésorerie disponibles.

8.7 INFORMATION SUR LES INTERETS DETENUS DANS D'AUTRES ENTITES

Le tableau ci-dessous présente les informations relatives aux entités structurées non consolidées dans lesquelles CARREFOUR BANQUE détient des intérêts :

Entité	Année	Détail opération	Etat	Montant avance	Abandon de créance
GIE GNIFI	2006	Usine de traitement de nickel et cobalt en nouvelle Calédonie	En-cours	18 510	-18 510
SCI Karukaz II	2009	Logements sociaux en Guadeloupe	En-cours	6 013	-3 942
SCI Ambaville	2013	Logements sociaux et très sociaux à La Réunion	En-cours	6 126	-4 016
SCI Kecho 2	2014	Logements sociaux en Nouvelle Calédonie	En-cours	8 400	0
Total				39 048	-26 469

8.8 IMPLANTATION A L'ETRANGER

Le tableau ci-dessous présente les informations relatives aux entités structurées non consolidées dans lesquelles CARREFOUR BANQUE détient des intérêts :

Informations concernant l'activité pays par pays en milliers d'euros				
Nom des implantations	Carrefour Banque / GIE	Carrefour Banca	Fimaser	Total
Nature d'activité	Etablissement de crédit, prestataire de service d'investissement	Activité de crédit, de gestion moyen de paiement et intermédiaire d'assurance	Etablissement de monnaie électronique, activité de crédit et intermédiaire d'assurance (sur la branche vie uniquement)	
Localisation géographique	France	Italie	Belgique	
Chiffre d'affaires	N/A	N/A	N/A	N/A
PNB	363 211	23 421	26 256	412 888
Effectifs moyen temps plein	1 844	118	61	2 023
Subventions publiques reçues	NON	NON	NON	NON
Résultat courants avant impôt	54 918	-633	6 233	60 518
Impôts Courants	-20 158	652	-2 100	-21 605
Impôts Différés	-2 167	-358	133	-2 392